

COMMUNE DE VOUGY Haute-Savoie	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 15 Présents : 10 Absent(s) ayant désigné un Mandataire : 1	L'an deux mille dix-neuf, le quinze janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VOUGY, convoqué le 11 février 2019, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain SOLLIET, Maire. PRÉSENTS : Alain SOLLIET, Muriel AVOGADRO, Christian SARREBOUBÉE, Yves MASSAROTTI, David LAURENSEN, Daniel MENEGON, Nathalie PEPIN, Geneviève REVIL, Denis THINJOU, Cédric VOTTERO.
<b>Délibération n°</b> 2019 02 09	ABSENTS REPRESENTÉS : Laurence THIBERGE pouvoir à Geneviève REVIL
<b>VOTE : Unanimité</b>  Pour : Contre : Abstention :	ABSENTS : Elisabeth DUCROUX, Sylvie CACHEUX, Karen AZOPARDI, Marc SIMONIN, Laurence THIBERGE  SECRÉTAIRE : MASSAROTTI Yves

### MODIFICATION DES TARIFS : SALLES MUNICIPALES

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs et conditions de mise à disposition des salles municipales adoptés par le Conseil municipal lors de sa séance du 01 mars 2018, n'appliquent pas suffisamment de distinction tarifaire en fonction du type d'usagers bénéficiaire et notamment par l'application d'une participation dégressive des associations Vougerotes. Il convient donc d'adopter des nouveaux principes de mise à disposition et les tarifs associés selon les conditions suivantes :

✓ **Tarifs salle polyvalente :**

<b>1) Associations communales</b>		
	<b>LOCATION</b>	<b>CAUTION</b>
Première location annuelle	Gratuite	700 €
Deuxième location annuelle	150 €	700 €
Locations suivantes	250 €	700 €

<b>2) Associations communales – Sport individuel</b>
--

	<b>LOCATION</b>	<b>CAUTION</b>
Première location annuelle	150 €	700 €
Locations suivantes	250 €	700 €

Les tarifs ci-dessus s'appliquent aux associations communales qui participent aux manifestations communales et à l'intérêt local. Sinon le tarif de la location est de 500 €.

<b>3) Comité d'entreprise</b>
-------------------------------

<b>LOCATION</b>	<b>CAUTION</b>
500 €	700 €

#### 4) Habitants de Vougy

LOCATION	Arrhes	CAUTION
950 €	500 €	1 200 €

#### 5) Tarifications divers

Cauton ménage	150 €
Perte de clés	150 €
Vaisselle et accessoires cassés ou perdus	Prix forfaitaire de 4 €
Tables	150 € / table
Chaises	25 € / chaise
Retard lors de la remise ou le rendu des clés	150 €
Location des tables rondes	5 € / tables

✓ Tarifs salle communale :

#### 1) Associations communales

LOCATION	CAUTION
Gratuite pour les AG, réunions	700 €
Autres motifs 300 €	700 €

#### 2) Comité d'entreprise

LOCATION	CAUTION
300 €	700 €

#### 3) Habitants de Vougy

LOCATION	Arrhes	CAUTION
300 €	150 €	700 €

#### 4) Tarifications divers

Cauton ménage	150 €
Perte de clés	150 €
Vaisselle et accessoires cassés ou perdus	Prix forfaitaire de 4 €
Tables	150 € / table
Chaises	25 € / chaise
Retard lors de la remise ou le rendu des clés	150 €

En cas de non annulation dans les 15 jours avant la date de la manifestation, la municipalité gardera les arrhes versées lors de la réservation (sauf en cas de force majeure dûment justifiée).  
Les locations se feront toujours sous réserve de disponibilité.

Pour les particuliers, les locations doivent concerner des évènements familiaux propres au demandeur (une attestation sur l'honneur avec indication de l'objet de la manifestation accompagnée d'un justificatif de domicile devront être joints)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** l'ensemble des tarifs avec effet à compter du 01/03/2019,

**ANNULE** et **REPLACE** toutes les délibérations existantes faisant l'objet d'un tarif désigné dans la présente délibération,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document découlant de ces décisions.

**Ainsi fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.**

**Au registre sont les signatures.**

**Pour copie conforme : en mairie le 16/02/2019**

**Monsieur Le Maire, SOLLIET Alain.**

